

**SÉANCE ORDINAIRE TENUE À RIVIÈRE-SAINT-JEAN
LE 6 SEPTEMBRE 2022 À 19 H 00.**

Le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie siège en séance ordinaire ce 6 SEPTEMBRE 2022 en présentiel à Magpie.

Sont présents à cette séance :

La Mairesse	Josée Brunet
Les conseillers/ Conseillères	Alex Beaudin, poste 1
	Lola Lebrasseur, poste 2
	Normand Dufour, poste 3
	Liane Beaudin, poste 4

Tous formant quorum, sous la présidence de Mme Josée Brunet, mairesse.

Assistent également à la séance,
Mylène Poirier, Directrice générale adjointe greffière trésorière adjointe.

OUVERTURE DE LA SESSION

Ayant le quorum, son honneur Josée Brunet
déclare la séance ouverte à 19h00

101-22 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

102-22 ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal a été transmis au préalable, les membres du conseil municipal procèdent immédiatement à son adoption.

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Liane Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2022.

CORRESPONDANCE

Transmission par **courriel** aux membres du conseil.

103-22 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise les déboursés relatifs aux dépenses d'administration de la municipalité selon la liste des paiements suggérés du logiciel comptable du 1er AOÛT AU 31 AOÛT 2022 totalisant la somme de 75 206.65\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Karine Chouinard, DG de la Municipalité Rivière-Saint-Jean, certifie par la présente que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution # 103-22

RÉSOLUTION 104-22

NOMINATION DU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE-MADAME KARINE CHOUINARD

CONSIDÉRANT QUE le poste de direction générale est affiché depuis le mois d'avril 2022 et que seulement deux personnes ont déposés leurs candidatures et qu'ensuite les candidats ont réitéré leurs offres;

CONSIDÉRANT QU'UNE municipalité doit pour son bon fonctionnement avoir un directeur général article 210 du code municipal pour la légalité du travail;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de Mme Karine Chouinard a titre de directrice générale et greffière trésorière à distance, et ce pour une période probatoire de 6 mois à partir du 22 août 2022;

QUE le contrat de travail de Mme Karine Chouinard sera rédigé par un avocat municipal et approuvé par le conseil municipal.

RÉSOLUTION 105-22

CONGRÈS FQM-MADAME JOSÉE BRUNET-MAIRESSE

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est du 22 au 24 septembre 2022 au centre des congrès de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a une rencontre de travail planifié le 19 septembre 2022 à Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
ET APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise Madame Josée Brunet, mairesse à participer à ce congrès;

ET QUE le conseil municipal autorise les frais de déplacements et d'hébergement pour ce congrès, soit du 18 au 25 septembre 2022.

RÉSOLUTION 106-22

COLLOQUE DE ZONE -MME. MYLÈNE POIRIER

CONSIDÉRANT QUE chaque année, les conseils de zone organisent, dans leur région respective, un colloque annuel. Événements de réseautage par excellence, les colloques permettent aux participants de parfaire leurs connaissances et d'échanger sur leurs réalités communes. C'est aussi

l'occasion d'en savoir plus sur les dossiers de l'ADMQ et d'échanger avec l'un de ses administrateurs.

CONSIDÉRANT QUE le colloque de zone Côte-Nord se déroule cette année du 31 août 2022 au 2 septembre 2022 à Port-Cartier;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal entérine l'acceptation de Mme Mylène Poirier, directrice générale adjointe à participer au colloque de zone;

QUE le conseil municipal entérine les frais de déplacement et d'hébergement.

RÉSOLUTION 107-22

PLAQUE MÉMORIAL À LA DESCENTE DE BATEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a décidé d'installer une plaque mémorial près de la descente de bateau pour rendre hommage à M. Beaudin dû au tragique accident survenu en juin dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil entérine la soumission au montant de 893.00\$ plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION 108-22

RESPONSABLE DU PARC DE MAGPIE-MME. LOLA LEBRASSEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en train de mettre en place une aire de repos à Magpie;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le suivi de la mise en place et la supervision, le conseil doit nommer un responsable du parc;

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Alex Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la conseillère Mme Lola Lebrasseur soit nommée responsable du parc;

ET QUE les citoyens, M. Robert Houde, Mme Chantal Lebrasseur et M. Luc Charest se joignent à la conseillère, Mme Lebrasseur, pour la conception de la seconde phase du parc de Magpie.

RÉSOLUTION 109-22

RESPONSABLE DES SUIVIS BUDGÉTAIRES SELON LA POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS-M. ALEX BEAUDIN

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a créé des fonds sous forme de subventions pour les organismes sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les fonds disponibles ont été distribués entre les organismes pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE selon la politique d'attribution des subventions les organismes qui ont bénéficié d'une subvention doivent transmettre un rapport d'activité et leurs comptes afin que le conseil s'assure du bon emploi des fonds publics;

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseiller M. Alex Beaudin soit nommé responsable du suivi budgétaire d'attribution des subventions selon la politique d'attribution de subvention de la Municipalité de Rivière-Saint-Jean et Magpie.

RÉSOLUTION 110-22

AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL-DÉPLACEMENT POUR LES BIENS EXCÉDENTAIRES DE LA ROMAINE

CONSIDÉRANT QUE la liste des bâtiments et la liste des meubles du campement Mista seront mises à la disposition lors du démantèlement du campement;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont priorité sur les biens disponibles;

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise les conseillers à se déplacer au campement MISTA pour aller voir les biens excédentaires qui pourraient s'avérer intéressants pour les projets en cours et futur;

QUE le conseil municipal autorise les frais de déplacement aux conseillers qui désirent y aller.

RÉSOLUTION 111-22

FORUM RÉGIONAL-GESTIONNAIRE DE BÉNÉVOLE-CENTRE DES CONGRÈS DE SEPT-ÎLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité travaille de plus en plus avec des bénévoles sur le territoire de Rivière-Saint-Jean et de Magpie;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de L'Action Bénévole du Québec organise un forum régional à Sept-Îles les 14 et 15 septembre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Alex Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise que la mairesse Mme Josée Brunet a participé au forum Gestionnaire de bénévoles : un leader incontournable;

ET QUE le conseil municipal autorise les frais de déplacement et d'hébergement pour ce forum.

RÉSOLUTION 112-22

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES INITIATIVES NORDIQUES-VOLET A -PLAN NORD

CONSIDÉRANT QUE le Plan Nord offre une aide financière pour les initiatives nordiques favorisant l'essor des communautés et la conservation de l'environnement (volet A);

CONSIDÉRANT QUE le volet A du Plan Nord vise à appuyer et à promouvoir des projets favorisant entre autres le développement et le mieux-être des communautés nordiques;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière du développement et le mieux-être des communautés nordiques est d'un maximal de 100 000\$ et le cumul de l'aide gouvernemental ne peut excéder 90%;

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Liane Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal s'engage à respecter tous les critères, soit une contribution de 10% des coûts admissibles;

QUE le conseil municipal autorise Mme Mylène Poirier, directrice générale adjointe à déposer dans le fonds d'initiatives Nordiques Volet A, essor des communautés et conservation de l'environnement;

ET QUE Mme Mylène Poirier, directrice générale adjointe soit autorisé à signer tous documents et ententes reliés à ce projet.

RÉSOLUTION 113-22

APPEL D'OFFRE-SENTIER MAGPIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une subvention du fonds de Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en 2021 au coût de 100 000.00\$ avec contribution de la municipalité de 55 433.00\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû aller en appel d'offres sur le site du SEAO selon les règles du règlement de la gestion contractuelle de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UNE seule soumission celle de CJB Construction INC. a été déposée dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE la soumission au coût de 246 790.80\$ plus les taxes applicables dépassaient largement la subvention obtenue;

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Alex Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal avec l'ingénieur de la FQM a rectifié l'appel d'offres afin de diminuer les coûts en modifiant le projet pour un montant de 134 318.00\$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil donne le contrat des sentiers de Magpie à CJB Construction INC.

RÉSOLUTION 114-22

CONTRAT GÉLINITE-EAU MAGPIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en processus de recherche en eau pour le secteur de Magpie;

CONSIDÉRANT QUE dans ce projet, une installation d'un puits gélinite est programmée;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la soumission de Gélinite comporte :

- Puit filtrant
- Livraison des composantes
- Assistance à l'installation
- Équipement de pompage et autres équipements

QUE le conseil accepte la soumission au montant de 28 927.71\$ taxes incluses conditionnel aux études environnementales de la firme NVIRA.

RÉSOLUTION 115-22

SOUSSION CJB CONSTRUCTION-PUIT GÉLINITE MAGPIE

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux pour la construction du puits gélinite, il faut une protection pour la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé à CJB Construction INC. de préparer une soumission pour un bâtiment isolé et chauffé ainsi que pour le déboisement, l'excavation et le remblai ainsi que la fourniture de divers granulas;

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil accepte la soumission de CJB construction INC. au montant de 61 665.00\$ plus les taxes applicables, conditionnelles aux études environnementales de la firme NVIRA.

ET QUE la soumission comporte :

- Mobilisation et démobilisation
 - Débrousse, excavation et sortie du végétal
 - Excavation du puits et remblai incluant la préparation et la mise en place du drainage avec bassin et pompe
 - Bâtiment isolé et chauffer 8x12 avec entrée électrique
 - Plomberie (installation de pompe avec compteur d'eau et tuyaux de drainage en sol installé pour la condition hivernale)
-

116-22 FERMETURE DE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Alex Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

ET RÉSOLU QUE la séance est levée à 20h40

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présidente Josée Brunet déclare la séance levée à

Karine Chouinard
Directrice Générale
Greffière-trésorière

Josée Brunet
Mairesse